



## COMMERCES ET ENTREPRISES

### VENTE

**Locaux commerciaux ou professionnels, Entrepôts, Locaux industriels  
Immeubles de rapport et Terrains**

**HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR**

*Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas e délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 02.01.2023.*

<b>4000 € HT</b>	<b>7% HT</b>	<b>6% HT</b>
De 0 € à 50 000 €	De 50 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

### CESSION

**Fonds de commerce**

**HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR**

**Cessions de droits sociaux**

**HONORAIRES SUR L'ACTIF REEVALUE**

*Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas e délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 02.01.2023.*

<b>4000 € HT</b>	<b>8% HT</b>	<b>7% HT</b>	<b>6% HT</b>
De 0 € à 50 000 €	De 50 000 € à 100 000 €	De 100 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

**Droit au bail, Agencement et équipement**

**HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR**

*Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas e délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 02.01.2023.*

<b>8% HT</b>	<b>7% HT</b>	<b>6% HT</b>
<b>+ 24 % HT du loyer HT annuel</b>	<b>+ 12 % HT du loyer HT annuel</b>	<b>+ 10 % HT du loyer HT annuel</b>
< 50 000 €	De 50 000 € à 200 000 €	Au-dessus de 200 000 €

**Estimation immobilière (fonds de commerce, murs commerciaux) : 250 € TTC**

[www.orpi-anthinea.com](http://www.orpi-anthinea.com)

21, Rue Ernest Renan BP 80111 34304 AGDE | +33(0)4 67 21 26 07 | anthineapro@orpi.com  
SAS au capital de 2000€ | SIRET 87984918000010 | RCS de Béziers | Garantie CECG n° 30121TRA101 | 16 rue Hoche 92919 LA DEFENSE CEDEX  
Montant de garantie 110 000€ | Carte professionnelle Transactions n°CPI34012020 000 044 délivrée par la CCI de l'Hérault.